



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 28 Mars 2011**

**Délibération n° 2011-07**

Date de convocation : 18 Mars 2011  
Nombre de délégués en exercice : 34  
Titulaires : 18  
Suppléants : 3  
Absents non remplacés : 13  
Votants : 21

L'an deux mil onze, le 28 mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

**ETAIENT PRESENTS :**

**POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :**  
M. ROGIER - M. BUIS - M. CORTADE - M. QUIOT - M. BRUN - M. RANDOULET  
- M. MASSIAS - M. GUIN - M. COSTEPLANE - M. VACCHIANI

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUEVEZE :**  
M. PEREZ - M. GARCIA

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE  
GARDOISES**  
M. GUEDES - M. LANGLADE - M. ANASTASY - M. MANETTI - Mme BOUSQUET

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT**  
M. GROS - Mme LAFAURE - M. MARGAILLAN - M. STANZIONE

Secrétaire de séance : M. Louis COSTEPLANE

**OBJET : Convention cadre pluriannuelle avec l'AURA - Cotisations Année 2011**

**Rapporteur : M. Christian GROS**

Le rapporteur expose :

Par Délibération n° 2009-26 en date du 07 Juillet 2009 le Comité Syndical a autorisé son Président à signer la convention cadre pluriannuelle avec l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Avignonnaise pour les années 2009, 2010 et 2011.

Cette convention permet de déterminer la participation de base annuelle du Syndicat au financement de l'Agence.

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur cette cotisation au titre de l'exercice 2011, soit :

- Une participation de base d'un montant de **44 800,00 €** destinée au fonctionnement de l'Agence laquelle sera inscrite en Section de Fonctionnement du Budget Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » - article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».
- Une somme de **76 700,00 €** pour le BP 2011 plus **27 891,00 €** de restes à réaliser, soit au total **104 591,00 €** correspondant aux frais d'études réalisées par l'Agence dans le cadre de la convention pluriannuelle et la prise en charge de frais d'une mission d'assistance juridique d'élaboration du SCoT par un cabinet spécialisé, qui sera inscrite au chapitre 20 « immobilisations incorporelles » - article 202 « frais d'études d'élaboration, de modifications et de révisions de documents d'urbanisme ».

Considérant l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le Lundi 14 Mars 2011,

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

**LE COMITE SYNDICAL,**

Après avoir entendu le rapporteur :

- **APPROUVE** la participation de base d'un montant de **44 800,00 €** destinée au fonctionnement de l'Agence laquelle sera inscrite en Section de Fonctionnement du Budget Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » - article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »
- **APPROUVE** la somme de **76 700,00 €** pour le BP 2011 plus **27 891,00 €** de restes à réaliser, soit au total **104 591,00 €** correspondant aux frais d'études réalisées par l'Agence dans le cadre de la convention pluriannuelle et la prise en charge de frais d'une mission d'assistance juridique d'élaboration du SCoT par un cabinet spécialisé, qui sera inscrite au chapitre 20 « immobilisations incorporelles » - article 202 « frais d'études d'élaboration, de modifications et de révisions de documents d'urbanisme ».

**Vote du Comité :**      POUR : 21  
                                  CONTRE : /  
                                  ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 05/04/2011

Pour extrait conforme  
Le Président

Alain CORTADE

